

**DEMANDES DE
DÉROGATIONS MINEURES
AUX DISPOSITIONS DU
RÈGLEMENT DE ZONAGE**

Le conseil d'arrondissement de Montréal-Nord, lors de sa séance ordinaire qui se tiendra le 18 avril 2007, à 19h, à la salle du conseil située au 11155, avenue Hébert, statuera sur les demandes de dérogations mineures suivantes.

6180, boulevard Léger :

Afin d'autoriser la construction d'une nouvelle station-service avec dépanneur, permettre que la façade principale du nouveau bâtiment soit parallèle au boulevard Rolland au lieu du boulevard Léger, le stationnement dans la marge avant ainsi que 5 cases de stationnement au lieu de 10;

11068, avenue des Laurentides :

Permettre que la marge latérale nord-ouest, soit de 1,72 m au lieu de 1,98 m;

10037, avenue du Parc-Georges :

Permettre que la marge latérale est soit de 1,8 m au lieu de 1,98 m.

Lors de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre devant les membres du conseil d'arrondissement relativement à ces demandes de dérogations mineures.

DONNÉ À MONTRÉAL,
Arrondissement de Montréal-Nord,
ce 28 mars 2007

Marie Marthe Papineau, avocate
Secrétaire d'arrondissement